

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



IMT Mines Alès contribue à la réduction des inégalités, que ce soit à l'échelle locale ou par son action particulière auprès des pays en développement.



Rapport 2022

A. La politique sociale concernant le personnel



A.1 Politique en faveur de la diversité sociale, de l'intégration des personnes handicapées et de lutte contre les discriminations au sein du personnel

La politique de l'école en faveur de la diversité et de lutte contre les discriminations au sein du personnel s'appuie sur :

- ▶ la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- ▶ la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- ▶ la charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique du 17 décembre 2013 ;
- ▶ la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en œuvre de la politique d'égalité, de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité dans la fonction publique.

A.2: Actions 2022 en en faveur de la diversité sociale, de l'intégration des personnes handicapées et de lutte contre les discriminations au sein du personnel

a) Pour le personnel

L'IMT a élaboré un plan d'action pour le renforcement de **l'intégration des travailleurs handicapés** au sein de ses entités. Chaque année, un bilan de la politique handicap est présenté au CHSCTs avec les actions menées et la présentation de la déclaration effectuée auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP).

Des actions ont été entreprises par l'école en faveur de l'emploi des personnels handicapés : une convention a été signée avec l'association Trisomie 21 – Gard. Cette convention permet la mise à **disposition individuelle de travailleurs handicapés au sein du restaurant** de l'école en vue de leur insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail à raison de 22 heures hebdomadaires de travail sur des activités d'employée de collectivité. A ce jour, l'école emploie **13** personnes présentant un handicap déclaré.

b) Pour les élèves

Sur l'année scolaire 2021-2022, en ce qui concerne les élèves, il y a 20 élèves ayant déclaré un handicap nécessitant des adaptations pédagogiques (tiers-temps, etc.) et 22 sur l'année scolaire 2022- 2023 ; un référent handicap a été désigné pour les élèves. Par ailleurs, l'entretien, le choix des espèces, et la gestion durable des déchets verts produits ont été **confiés à une entreprise d'insertion au travail pour les personnes handicapées** (cf.§ODD6 C.3).

A l'IMT, des groupes de travail ont été constitués au sein de chaque entité pour mener à bien une réflexion sur la problématique de l'accessibilité au lieu de travail pour les travailleurs handicapés ou pour les visiteurs extérieurs en situation de handicap. L'école a ainsi établi un **plan de finalisation de la mise en conformité aux règles d'accessibilité** des campus aux personnes handicapées. Les travaux qui représentent plus de 800k€ sont planifiés sur 3 ans. Certaines actions ont été lancées en test, notamment l'installation de portes automatiques sécurisées pour les personnes à mobilité réduite. Il est également à noter que **les élèves ont mené des actions de sensibilisation au handicap via le bureau des sports et ont organisé un « week-end Handisport »**.

Par ailleurs, l'école contribue à faciliter **l'intégration des jeunes** dans l'emploi public ; elle propose 65 stages gratifiés, emploie actuellement 5 apprentis et compte 85 élèves-chercheurs, soit un total de 155 étudiants en situation de mission rémunérée. L'école s'efforce de développer une **information transparente et large** quant à l'ouverture de **concours de recrutements** de fonctionnaires ou les **recrutements de contractuels**.

Par ailleurs, il est à noter que le restaurant propose **un repas sans porc et un repas végétarien** différent chaque jour.

B. La politique sociale concernant les élèves

B.1. Politique de non-discrimination et d'égalité des chances des élèves



En tant qu'école nationale, IMT Mines Alès applique avec rigueur :

- ▶ les principes **d'égalité**, de **laïcité** et de **non-discrimination** fixés dans l'article premier Constitution française : **« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »** ;
- ▶ les principes la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH), qui proclame le respect des droits **sans considération** **« sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation »**.
- ▶ les principes de la Convention des Nations unies concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement 1960, qui rappelle que **la discrimination dans le domaine de l'enseignement constitue une violation de droits énoncés dans Déclaration universelle des droits de l'Homme**.

En 2022, IMT Mines Alès des groupes de travail pour échanger sur les problématiques de violence sexuelle et sexiste ont continué leurs actions de sensibilisation. Ces groupes composés d'élèves et de permanents de l'école ont été créés pour agir en prévention, écoute et accompagnement. De nombreuses affiches de sensibilisation ont été réalisées. **En 2022, une vidéo en réalité virtuelle de sensibilisation a été présentée à tous les élèves de l'établissement.**

L'école met en Œuvre une politique en faveur de l'égalité des chances (cf.§ODD1) et de non-discrimination.

Le week-end Déploiement d'Elles 2022 s'est déroulé du 7 au 9 octobre autour d'un programme destiné à anticiper les freins psychologiques auxquels sont confrontées les femmes dans leur projet de création d'entreprise. Un weekend en totale immersion dans le monde de l'entrepreneuriat organisé à Mèze, dans l'Hérault. Parmi les partenaires de l'évènement financé avec le soutien de la Fondation Mines-Télécom : Airbus, Enedis ou encore la Région Occitanie. Ce programme devient Exception'Elles en 2023.



<https://www.fondation-mines-telecom.org/news/entrepreneuriat/exceptionelles-oser-entreprendre/>

L'école a fortement développé **l'apprentissage**, si bien que les apprentis (qui sont, par définition, en contrat de travail avec une entreprise qui les rémunère) représentent 1/3 de l'effectif des ingénieurs formés. Cette modalité de formation participe fortement à la politique de l'école en matière **d'accès aux formations d'excellence pour toutes les composantes de la société**. De même, les doctorants de l'école sont soit en contrat de travail soit bénéficient d'une bourse d'étude.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique, l'école a récemment conclu un accord avec **l'Institut de l'engagement**, qui a ouvert à des lauréats de cet institut la voie du recrutement sur titres à IMT Mines Alès. Cet institut propose à 700 jeunes (appelés « lauréats de l'Institut »), **repérés pour leur potentiel et la qualité de leur engagement**, un accompagnement individualisé qui leur permet de **franchir les barrières scolaires, culturelles, sociales, financières, liées à un handicap**, pour réaliser leur projet d'avenir. Il leur donne les clés pour s'engager et agir face aux grands enjeux du monde qui les entoure. (<https://www.engagement.fr/>).

En outre, l'école a mis en place divers services d'aide aux élèves et de soutien à la vie étudiante, présentés au §ODD1.

Enfin, en complément des actions à destination de ses propres élèves, l'école promeut le principe d'égalité des chances sur son territoire. De nombreux dispositifs réussite éducative solidaire à destination des collégiens et lycéens du territoire sont déployés (cf.§ODD4).

B.2 Services d'aide aux élèves et de soutien à la vie étudiante

Conformément à sa raison d'être, l'école met tout en œuvre pour donner à ses élèves les meilleures chances de s'accomplir professionnellement. Aussi les élèves de l'école bénéficient-ils de **services d'aide étendus et variés**, notamment :

- ▶ L'aide sociale
- ▶ Le logement
- ▶ La restauration
- ▶ Le centre de documentation
- ▶ Les services d'aide à la mobilité académique internationale
- ▶ Les services d'aide relatifs à l'insertion professionnelle
- ▶ Le soutien financier aux activités étudiantes associatives
- ▶ La mise à disposition de moyens et services de l'école pour les projets d'élèves et les activités étudiantes

B.2.1. Aide sociale

L'école, qui dispose d'un bureau de l'aide sociale aux élèves, a mis en place les **dispositifs sociaux** suivants à destination des élèves :

- ▶ mécanismes de bourses et d'aide financière détaillés
- ▶ une assistante sociale pour les élèves qui assure des permanences à l'école
- ▶ une psychologue pour les élèves, qui se déplace à l'école en fonction de la demande et rencontre les élèves sur rendez-vous
- ▶ un référent handicap pour les élèves, chargé notamment de l'adaptation pédagogique pour les élèves handicapés (organisation des tiers temps lors des contrôles)
- ▶ un local d'infirmerie

B.2.2. Les services d'aide à la mobilité académique internationale

Grâce à son réseau de partenaires internationaux, l'école propose à ses élèves des séjours académiques, des stages ou des parcours bi-diplômants dans des nombreux établissements étrangers prestigieux, le plus souvent avec des conditions financières très avantageuses : **au 31/12/2022** il y a 87 accords internationaux, dont 26 en double-diplôme. Une fois passé le processus de sélection, l'école apporte un appui étendu aux élèves pour concrétiser leur projet de mobilité, aux plans académique, administratif et logistique. Des bourses et aides financières sont également prévues.

Il est à noter un séjour académique mis en œuvre en fin de première année pour les parcours en apprentissage, qui vient spécifiquement répondre à l'augmentation de l'exposition internationale de ces publics. Les apprentis sont pris en charge financièrement pour le trajet, l'hébergement supplémentaire, et bien sûr au niveau des frais pédagogiques.

B.2.3 Les services d'aide relatifs à l'insertion professionnelle

L'école suit attentivement l'insertion professionnelle et le placement de ses diplômés ; de nombreuses actions sont menées en ce sens :

- ▶ L'école mène chaque année des **enquêtes placement poussées**.
- ▶ Différents outils sont proposés pour les **accompagner les élèves vers la vie active** : informations pour apprendre à utiliser les réseaux, accès aux services d'Intermines Carrières, conférences « métiers de diplômés », conférences de professionnels de l'emploi, atelier CV et « entretien d'embauche'...
- ▶ L'école **organise les « missions de terrain »** (cf.§ODD9 C.2.3.) et aide les élèves dans leur recherche de **projets de fin d'étude des élèves**.

- ▶ De même, l'école accompagne fortement ses futurs élèves en apprentissage à trouver une entreprise d'accueil. En 2022, 126 élèves par apprentissage ont été recrutés grâce à une diffusion vers les élèves admissibles des offres des entreprises. Des formations/sensibilisations des candidats admissibles (rédaction de la lettre de motivation, et l'entretien d'embauche...) sont réalisées.
- ▶ Un « **forum entreprise** » d'ampleur est organisé chaque année afin de permettre à nos élèves de **rencontrer un grand nombre d'entreprises** directement intéressées par les profils de nos élèves et diplômés <https://www.imt-mines-ales.fr/actualites/entreprises-participez-au-forum-entreprises-du-20-octobre-2022> .
- ▶ Au-delà des expériences menées en entreprise (stage et missions de terrain), les élèves ont accès très largement aux informations concernant leur employabilité dans leurs domaines de compétences, notamment via **l'amicale des anciens élèves** (<https://www.mines-ales.fr/pages/mines-ales-alumni-lassociation-des-anciens-eleves>) et d'autres espaces dédiés dans l'école.
- ▶ Enfin, **l'école met son incubateur à disposition à disposition des élèves** qui souhaitent créer une start-up. Plusieurs projets au cœur du DD&RS ont ainsi été accompagnés : permaculture et alimentation solaire, ralentisseurs routiers récupérateurs d'énergie, nouveaux concepts de parking à vélo pour une mobilité durable (cf §ODD11 B.1.).

B.2.4 Le soutien financier aux activités étudiantes associatives

Considérant que ces activités contribuent à l'accomplissement et à l'épanouissement des élèves, l'école subventionne chaque année les principales associations étudiantes. Regroupant 70 clubs, elles proposent une très grande variété d'activités (sportives, artistiques, culturelles, éducatives, humanitaires, environnementales...) : le Cercle des élèves (qui comporte le bureau des élèves, le bureau des sports et le bureau des arts), l'association Ingénieur sans frontières, l'association des doctorants.

Les élèves organisent eux-mêmes le festival de la « Meuh Folle » (rendez-vous très attendu, scène pour la musique actuelle dans le Gard ; un des derniers festivals organisés par des étudiants en France), le Gala annuel, et gèrent et animent la Radio Ding-Dong (104 FM) depuis leur campus.

Le soutien de l'école à ces associations représente globalement 70k€ annuellement, auquel il convient d'ajouter 50K€ de subvention à l'association des alumni.

B.2.5. La mise à disposition de moyens et services de l'école pour les projets d'élèves et les activités étudiantes

Pour leurs projets, qu'il s'agisse d'exercices pédagogiques ou d'initiatives personnelles, les élèves disposent de l'important parc **d'équipements des laboratoires**, et notamment des plateformes technologiques et en particulier de la « **plateforme mécatronique** » qui a permis de remarquables réalisations dans le domaine de DD&RS (cf.§ODD17 C.1.7).

L'école **met également à disposition des élèves, à titre gracieux**, de nombreux actifs généraux : **locaux, restaurant, matériel pédagogique ou informatique, gymnase...**

Les **services de l'école sont parfois mobilisés, toujours à titre gracieux**, pour certains événements : services logistiques, service de restauration, service communication, etc.

B.3. Politique d'accueil, d'aide et d'intégration des élèves internationaux



En 2022, l'école a accueilli 199 élèves internationaux venant de 45 pays différents. 69% de ces élèves étaient en provenance de pays à bas revenus. Les élèves issus de pays à bas revenus représentent 8% des effectifs d'élèves en L (licence) et M (master), et 22% des effectifs d'élève en D (doctorat).

De nombreuses actions sont menées vers les étudiants internationaux, que ce soit avant leur arrivée, pendant leur séjour ou après l'obtention du diplôme :

- ▶ L'accueil est organisé en amont de leur arrivée en lien étroit avec le bureau des élèves et toutes les entités concernées au sein de l'école. Un accueil personnalisé est mis en place à la gare ou à l'aéroport et ils sont aidés pour toutes les formalités administratives.

- ▶ Depuis 2015, IMT Mines Alès organise un « Welcome day » pour les étudiants internationaux. Cet évènement participe de façon importante à l'accueil et à l'intégration de ces nouveaux arrivants.
- ▶ En termes de moyens, la direction de l'action internationale embauche tous les ans un étudiant d'IMT Mines Alès durant un mois et demi dont la fonction est d'organiser l'arrivée et l'accueil des étudiants internationaux.
- ▶ Ce Welcome day est complété par une formation de 3 jours à l'interculturel. Cette formation assurée par des professionnels est également déployée pour le personnel de l'école.
- ▶ Durant leur séjour, les étudiants internationaux sont parrainés par des étudiants ou par des membres du personnel. Ils bénéficient aussi d'un suivi académique personnalisé. Des cours de FLE hebdomadaires ont été mis en place.
- ▶ Ils sont membres de l'amicale des anciens élèves dès leur arrivée dans l'école et après l'obtention du diplôme ils bénéficient de tous les services offerts par les anciens.
- ▶ IMT Mines Alès, en lien étroit avec l'amicale des anciens, fait des efforts particuliers pour développer son réseau de diplômés à l'étranger. L'école soutient ainsi la création de Mines + Alumni International qui vise à fédérer les diplômés travaillant à l'international. Les internationaux trouvent tout naturellement leur place dans ce « cercle des expatriés.
- ▶ Enfin, au sein du Cercle des élèves, deux membres de l'association ont pour mission l'intégration des élèves internationaux et des élèves, dans le cadre de monitorats, leur apportent un soutien particulier dans la maîtrise du français et des différences interculturelles.

En matière d'aides financières accessibles aux étrangers pour réaliser leurs études en France, l'école a recours à de nombreux dispositifs existants, dont :

- ▶ Les bourses financées par l'école
- ▶ Les bourses du ministère chargé des affaires étrangères,
- ▶ Les bourses, notamment doctorales, du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ▶ le programme « Eiffel »
- ▶ Les bourses allouées par les collectivités territoriales : la Région Occitanie notamment reconduit chaque année un important dispositif d'allocations doctorales en cofinancement
- ▶ Les bourses Erasmus+

En complément, les ambassades de France à l'étranger mettent souvent en œuvre des dispositifs spécifiques à leur pays d'implantation.

<https://www.campusfrance.org/fr/bourses-etudiants-etrangers>

Dans le cadre de l'ouverture du master international DAMAGE sur la gestion des catastrophes et l'impact environnemental (cf.§ODD13 A.2.), l'école a mis en place des aides financières pour certains élèves : exonération des frais de scolarité du master d'une part, et mise en place d'une aide financière d'autre part, l'ensemble représentant un montant de 50k€.

B.4. Participation aux actions de réussite éducative solidaire sur le territoire (cf §ODD4)

Ces actions sont décrites dans l'ODD4.